

Règlement de sélection 2022



1. Introduction / But

Les Championnats d'Europe (EM) et du Monde (WM) et autres Championnats Continentaux (NAM) ect. ont lieu en règle générale chaque année sous le contrôle de l'International Optimist Dinghy Association (IODA), dont Swiss Optimist fait partie. Pour désigner les participants à ces Championnats, les fédérations nationales (en l'occurrence Swiss Optimist) doivent arrêter leur propre procédure de sélection. C'est l'objet du présent règlement.

2. Réglementation de l'IODA

2.1 Principe:

Les prescriptions de l'IODA en vigueur au moment déterminant sont applicables. La plupart des prescriptions se trouvent dans l'IODA-Handbook.

2.2 * Nombre des participants au WM :

Chaque Pays a le droit d'envoyer cinq participants au WM, et ce indépendamment du sexe de ceux-ci, car le classement au WM est commun aux garçons et filles.

2.3 * Nombre des participants à l'EM:

Chaque Pays européen a le droit d'envoyer sept participants à l'EM, mais au plus quatre du même sexe. A l'EM, le classement des garçons et des filles est séparé. Celui qui prend part à l'EM n'a pas le droit de prendre part la même année au WM, sous réserve du Champion d'Europe de l'année précédente qui peut défendre son titre.

2.4 Le nombre des participants au NAM se fixe selon les critères de l'IODA, respectivement au nombre de places mises à disposition par l'organisateur.

2.5 Un désistement à la participation au Championnat du Monde WM ne donne pas droit à une participation au Championnat d'Europe EM ou à un Championnat Continental IODA Une exception peut être autorisée par le comité de Swissoptimist.

2.6 Accompagnants:

Chaque équipe nationale doit être conduite par un team leader. Deux accompagnants supplémentaires sont admis. En règle générale, l'équipe est accompagnée par un coach (Entraîneur) et par un «country representative» (Représentant du Pays). Pendant les championnats du monde, ce dernier prend part à l'assemblée générale de l'IODA

3. Procédure de sélection

3.1 Sélection:

La sélection des navigateurs et navigatrices, qui peuvent prendre part aux WM ou EM, est opérée sur la base des résultats obtenus lors de deux régates de sélection-qui sont choisies par le Comité de Swissoptimist avant l'ouverture des inscriptions pour les sélections.

3.2 Exception:

Si un navigateur, pour une raison majeure (par ex. problème de santé), est empêché de participer à une des régates de sélection, le Comité peut exceptionnellement l'autoriser à participer à une régate de remplacement choisie par le Comité.

3.3 Période de sélection:

La période de sélection débute en général quatre mois avant le championnat déterminant et dure de 45 à 60 jours.

3.4 Calcul:

La façon de calculer les points totaux de la sélection est définie ci-dessous au chiffre 5.

3.5 Validité des Régates:

La décision relative à la validité d'une régata de sélection ou d'une manche particulière appartient exclusivement à la direction de la course concernée, respectivement au jury sur place. Il appartient aux participant(e)s, ou à leurs représentant(e)s, d'adresser d'éventuelles réclamations à la direction de course ou au jury. Les voies légales officielles (recours etc.) demeurent ouvertes en ce qui concerne la sélection. Le Comité de Swiss Optimist ne prend après coup aucune décision sur la validité des régates ou des manches pour la sélection.

4. Inscription

4.1 Principe : Les navigateurs et navigatrices désireux de participer à la sélection doivent s'inscrire auprès du Comité de Swissoptimist dans le délai fixé à cet effet par le comité.

4.2 Conditions préalables: Les navigateurs et navigatrices intéressés doivent remplir les conditions préalables suivantes pour s'inscrire à la sélection et pour être sélectionnés:

I : S'inscrire à la sélection et payer la finance d'inscription pour la sélection dans les délais fixés par le Comité de Swiss Optimist

II. Etre Citoyens Suisses, ou Etrangers avec un permis d'établissement (permis C), ou étrangers avec une autorisation de séjour (permis B), qui ont leur domicile en Suisse depuis au moins deux ans lors de l'inscription et dont l'autorisation de séjour est valable au moins jusqu'à la fin du Championnat considéré.

III. Etre Membre actif d'un club affilié à Swiss Sailing

IV. Etre Membre de Swiss Optimist.

V. Avoir au moins douze ans dans l'année du Championnat considéré

VI. Ne pas avoir plus de 15 ans révolus le 31 décembre de l'année durant laquelle les Championnats débutent. Celui qui est en droit de commencer les Championnats peut aussi les terminer.

VII :Avoir participé après le 1er janvier de l'année précédant la sélection et avant l'expiration du délai d'inscription à deux régates internationales agréées par le Comité de Swissoptimist ou avoir participé à l'EM, WM, NAM, ect. de l'année précédant la sélection.

VII. Le Comité peut obliger les navigateurs à participer à d'autres régates (par ex. Teamrace).

VIII. S'engager par écrit à remplir toutes les conditions particulières de participation au Championnat qui seront fixées par le Comité de Swissoptimist (ex : port des habits, programme anti-doping, nonaccès aux parents etc.)

5. Classement de sélection

5.1 But:

Le calcul des points de sélection doit être opéré de façon qu'il en résulte une évaluation des performances de chaque participant dans des conditions proches de celle de l'EM et du WM.

5.2 Principe :

Le classement de la sélection est établi sur la base de la moyenne des classements de deux régates calculés en percentiles, pondérés par le nombre de manches.

5.3 Classement

I. Percentile : Le rang obtenu par chacun des participants dans une régata est divisé par le nombre total de coureurs ayant effectivement participé à la régata de façon à obtenir le percentile du participant pour une régata donnée.

II. Percentile pondéré: Chaque percentile est ensuite multiplié par le nombre de manches validées de la régata. Cela donne le percentile pondéré.

III. S'il y a une différence dans le nombre de manches courues, la référence sera le nombre de manches courues dans la goldfleet.

IV. Percentiles moyens pondérés: Les percentiles pondérés des deux régates sont additionnés pour chaque participant et divisés par le nombre de manches.

V. Classement final : Le classement de sélection est établi dans l'ordre des percentiles moyens pondérés, du plus petit au plus grand.

VI. Championnat Suisse par points : Seuls les coureurs qui au moment de l'établissement du Classement final de sélection sont classés dans les 30 premiers coureurs ayant le droit de participer aux événements IODA du Championnat Suisse par points de l'année courante peuvent être classés dans la sélection.

6. Sélection

6.1 A l'issue de la procédure de sélection, le Comité prend une décision finale de sélection ou de non-sélection. La décision est communiquée par courrier électronique à tous les candidats.

6.2* WM : Les 5 premiers du classement final de la sélection participent en principe au WM. Si l'un(e) ou plusieurs des sélectionnés renoncent à participer, les suivants au classement les remplacent dans l'ordre.

6.3* EM : Les 6 à 12èmes du classement final de sélection participent en principe à l'EM. Si le rapport de 4 :3 ne s'établit pas spontanément, les concurrents des rangs 13 à 30 appartenant au sexe le moins représenté sont repêchés, jusqu'au moment où le quorum de 3 participants de ce sexe est atteint. Si dans les rangs 6 à 30, il y a moins que trois participants du sexe le moins représenté, le nombre total des participants à l'EM est réduit dans la mesure correspondante. Si l'un(e) ou plusieurs des sélectionnés renoncent à participer, les suivants au classement les remplacent dans l'ordre.

Si aucun championnat du monde n'a lieu, les rangs 1 à 7 sont éligibles pour participer.

6.4* Au cas où une participation au NAM est possible, les navigateurs ayant obtenu les rangs 13 et + se qualifient selon le nombre de places disponibles indépendamment du sexe.

7. Frais

7.1 La totalité des frais de la participation du team Suisse à un EM ou WM sont compris en règle générale entre CHF 20'000.- et CHF 50'000. En principe, ces frais doivent être supportés par les participants, respectivement leurs parents. Swiss Optimist s'efforce de réduire les coûts pour les participants par des contributions de sponsors. Cependant, il faut dans tous les cas compter avec des frais de participation de plusieurs milliers de francs par enfant.

7.2 Contribution forfaitaire : Le Comité fixe forfaitairement le montant à la charge des participants. Il n'est pas établi de décompte ultérieur.

7.3 Le délai de paiement pour les contributions des participants est fixé par le Caissier. Le paiement préalable est une condition de la participation.

8. Dispositions finales

8.1 Le Comité décide définitivement si une délégation de Swiss Optimist participe ou non aux Championnats d'Europe, NAM ou du Monde.

8.2 Le Comité de Swiss Optimist a le pouvoir d'interpréter le règlement et d'édicter les règles complémentaires nécessaires. Lorsque les circonstances l'exigent, le Comité peut introduire des quotas limitant le nombre des coureurs admis à la sélection. Ces limitations doivent être communiquées avant l'ouverture des inscriptions à la sélection.

8.3 Ce règlement remplace toutes les dispositions relatives à la sélection antérieures.

8.4 En cas de doute, la version allemande de ce règlement fait foi.

8.5 Ce règlement a été approuvé par l'assemblée générale à Thun le 4 septembre 2020.

Hene Keller, chef de régates
3 septembre 2021

(les articles marqués d'un * peuvent être adaptés sans décision de l'assemblée générale selon les directives de l'IODA)

Annexe 1

Tableau d'abréviations

EM Championnat d'Europe

IODA International Optimist Dinghy Association

NAM Championnat d'Amérique du Nord

WM Championnat du Monde

Annexe 2

Exemple de calcul :

Riva: 600 navigateurs qui ont effectivement participé, 10 manches

Workum: 300 navigateurs qui ont effectivement participé, 12 manches

Navigateur 1: 60. Riva et 60. Workum

Navigateur 2: 30. Riva et 30. Workum

Calcul

Percentile :

Riva:

Navigateur 1 = $60 / 600 = 10 \%$

Navigateur 2 = $30 / 600 = 5 \%$

Workum

Navigateur 1 = $60 / 300 = 20 \%$

Navigateur 2 = $30 / 300 = 10 \%$

Percentiles moyens pondérés

Riva:

Navigateur 1 = $10 \% * 10 = 100$

Navigateur 2 = $5 \% * 10 = 50$

Workum

Navigateur 1 = $20 \% * 12 = 240$

Navigateur 2 = $10 \% * 12 = 120$

Percentiles moyens pondérés:

Navigateur 1 = $(100 + 240) / 22 = 15.45 \%$

Navigateur 2 = $(50 + 120) / 22 = 7.72 \%$

Classement final: 1 = Navigateur 2 ; 2 = Navigateur 1